

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Deslauriers, 29 décembre 1847](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Deslauriers, 29 décembre 1847

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Deslauriers](#) est destinataire de cette lettre

[Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 décembre 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Deslauriers](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin informe Deslauriers qu'il a demandé à Godon de lui transmettre son dernier brevet pour le joindre au dossier

qu'il détient ; Godin évoque l'expertise du 18 décembre à Guise ; il communique à Deslauriers le relevé des déclarations de Degon en lui indiquant que ses mémoires précédents suffisent à y faire réponse ; il demande à Deslauriers si le tribunal recevra bientôt le rapport d'expertise dont il aurait aimé avoir communication à Guise.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Godon, Jules-Charles (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Magistrat et fouriériste français né en 1814 à Laon (Aisne) et décédé en 1891. Il est inscrit à l'ordre des avocats de Laon en 1838 avant d'être nommé en 1848 substitut du procureur de la République à Laon.

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Joséphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Nom Deslauriers

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Ingénieur civil et directeur de l'usine de gaz de Laon (Aisne) en 1847.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (156)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023



1844 156

Procye
Journ 26

Monsieur Susse
 les cuisiniers qui ont été embauchés pour vous
 par Mr. Vilette ayant été portés à son compte
 faute par lui de m'avoir prévenu de cette
 circonstance il a réclamé ensuite mais sa lettre
 ne saurait pas avoir été reçue je vous prie
 de vous entendre avec lui pour ce qui vous
 concerne et de lui faire les fonds s'il y a lieu pour le
 4 articles prochains afin d'éviter toute complication
 d'écriture et toute erreur

vous remarquerez sur ~~la~~ fe n° point s'il s'agit
 de fe 164 que les cuisiniers a 3 jours et
 de prix de fe 165 par suite des perfectionnements
 que j'y ai apportés je n'en fais plus à fe 160
 agréer etc m. d.

Laon
29 7^{ème}

Monsieur (Desbarres)
 pensant que le dossier était resté entre vos mains
 j'ai prié Mr. Gordon de joindre avec dernier bust
 afin de recevoir tout en même temps.

il a été arrêté au tribunal par l'avoué Digon
 que Mr. le capitaine avait opéré le samedi 16 et
 et qu'avant de se séparer ils avaient dressé leur
 rapport mais avait ma sœur qui répondait et tout
 moins instruit.

ne sachant que faire des dires de Mr. Digon
 je prends le parti de vous le remettre sous ce pli
 rien ne m'y paraît mériter une réponse sous aucun
 desir de ~~la~~ contenir

je vous serai très obligé de me faire connaître
 si le tribunal doit bientôt être en possession de votre
 rapport ~~et je~~ ^{Dois j'espère} vous qui nous serait d'une connaissance avant
 votre départ de qu'on
 je suis Monsieur votre dévoué serviteur